



## Procédure d'héritage est succession

Par **kief jean**, le **25/06/2017** à **17:15**

bonjour

personnes pour me repoudres a mes questions ?.

j'ai besoin d'une personnes qui est Notaire Ou avocat ,même juriste pour quelques renseignements sur les procédure d'héritage est succession selon la loi une personne sérieuse.

quelqu'un pourrais me dire quand c'est a nouveau que les notaires organisent des journées de consultations gratuites en 2017 !

pourquoi ils sont besoin de ma signature pour afin de permettre d'obtenir la délivrance du certificat d'hérédité.

c'est quoi : une déclaration d'acceptation de succession. Comme bien de temp j'ai pour réfléchir (mois ou année)mon papa est décédé en 1996 ma maman est décédé en Décembre 2016 j'étais même pas au courant, car on m'a pas demander si je veux ou pas la maison est je n'ai rien signer j'ai jamais vue le notaire.

en plus je dois remplir une fiche de renseignements d'état civil, en plus ils veulent l'adresse du centre des impôt ou je payer mes impôt est je dois tous leurs envoyer au notaire.

est si je ne donne pas suite il va ce passé quoi !.

merci d'avance pour une réponde

Par **Visiteur**, le **25/06/2017** à **21:17**

bonsoir,

Pour le fisc, la succession doit être déposée dans les 6 mois du décès, dépêches vous car le délai est déjà dépassé et les héritiers auront une pénalité de retard à payer.